GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED
L/3315/Corr.1
9 February 1970
Limited Distribution

CONSULTATION WITH POLAND

Second Review under the Protocol of Accession

Report by the Working Party on Trade with Poland

Corrigendum

Page 7, paragraph 31

The second sentence should read:

"The Working Party, the representative of Poland dissenting, noted that the objectives fixed by the Protocol of Accession in this respect had not been reached and considered that the payments figures submitted by Poland were not relevant when judging the development of imports under the Accession Protocol."

CONSULTATION AVEC LA POLOGNE

Deuxième examen au titre du Protocole d'accession

Rapport du Groupe de travail du commerce avec la Pologne

Corrigendum

Page 9, paragraphe 31

La deuxième phrase doit se lire:

"En désaccord avec le représentant de la Pologne, le Groupe de travail a constaté que les objectifs établis par le Protocole d'accession à cet égard n'ont pas été atteints et a également estimé que les statistiques des paiements présentées par la Pologne ne conviennent pas pour juger de l'évolution des importations au titre du Protocole."